



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 AVRIL 2021

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus.....	: 33
Nombre de conseillers en exercice	: 32
Nombre de conseillers présents à 10 h 30.....	: 16
Nombre de conseillers votants à 10 h 30.....	:32
Nombre de conseillers présents à 11 h 18.....	: 15
Nombre de conseillers votants à 11 h 18.....	:32



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ Réunion du Conseil Municipal à huis clos

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de tenir la séance dudit conseil à **huis clos**.

❖ Décès Monsieur Christian GIRARD

Une minute de silence a été observée en mémoire de **Monsieur Christian GIRARD**, Conseiller Municipal, élu le 15 mars 2020 et décédé le 14 avril 2021.

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Joëlle RIETH en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 29 janvier 2021

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 29 janvier 2021.



**INTERCOMMUNALITÉ - AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES –
RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE –
SYSTÈMES D'INFORMATION**

Rapporteurs : Monsieur Patrice VALLÉE, Premier Adjoint délégué aux Affaires Générales
Monsieur Benjamin GIRARD, Troisième Adjoint délégué aux Finances
Monsieur Fabrice BOIGARD, Cinquième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Madame Francine LEMARIÉ, Quatrième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 25 mai 2020, exécutoire le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- Fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- Décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, que la commune soit demandeur ou défendeur, devant les juridictions judiciaires et administratives et à tous les degrés de juridiction sans aucune restriction (alinéa 16)
- Réaliser les diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune (alinéa 23),
- Procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour tout dossier dont la création de surface de plancher est inférieure ou égale à 500 m² pour tout dossier dont le montant est inférieur ou égal à 600 000 € (alinéa 27).

Dans le cadre de cette délégation, **13 décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

DECISIONS N° 1 à 8 DU 8 MARS 2021
Exécutoires le 15 mars 2021

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives
Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

NB : Tableau page suivante.



LISTE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES
(décisions du 8 mars 2021 exécutoires le 15 mars 2021)

DECISIONS	Date	Type	Emplacement	Prix
1	08.03.21	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré enfant – Emplacement 8	400,00 €
2	08.03.21	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 3 – Emplacement 5	400,00 €
3	08.03.21	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de la République Carré 3 – Emplacement 50	400,00 €
4	08.03.21	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de la République Carré 7 – Emplacement 13	400,00 €
5	08.03.21	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 26 – Emplacement n°6	400,00 €
6	08.03.21	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 28 – Emplacement 25	200,00 €
7	08.03.21	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 32 – Emplacement 8	400,00 €
8	08.03.21	Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium	Cimetière de la République Cave urne n° 1 – Case n° 83	630,00 €

DECISION N° 9 DU 12 MARS 2021
Exécutoire le 15 mars 2021

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
CONTENTIEUX

Affaire Monsieur et Madame LEPAPE Philippe et Mireille contre permis de démolir 91 boulevard Charles de Gaulle
Désignation d'un avocat : cabinet d'avocats CGCB – 12 Cours Albert 1^{er} – 75008 PARIS

DECISION N° 10 du 16 MARS 2021
Exécutoire le 19 mars 2021

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN

Convention précaire et révocable de mise à disposition d'une place de parking – Résidence l'Aurore 4 place André Malraux
Désignation d'un occupant : Madame Véronique KERISIT
Mise à disposition à titre gracieux

DECISION N° 11 DU 26 MARS 2021
Exécutoire le 26 mars 2021

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN

Réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dans l'opération du Cœur de Ville 2 dont la ville est l'aménageur
Convention passée avec le service archéologique départemental d'Indre-et-Loire



DECISION N° 12 du 26 MARS 2021
Exécutoire le 29 mars 2021

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – AMENAGEMENT URBAIN

Autorisation d'occupation des sols
Permis de construire et autorisation de travaux
Création d'un sanitaire public église Sainte-Julitte

DECISION N° 13 du 26 MARS 2021
Exécutoire le 29 mars 2021

VIE CULTURELLE

Vente de livres désaffectés des inventaires de la bibliothèque municipale
Fixation des tarifs :

- . Livres de poche, lot de cinq revues : 0,50 €,
- . Livres grands formats, albums jeunesse, bandes dessinées : 1,00 €
- . Beaux livres : 2,00 €

❖ **Finances – Création d'un budget cœur de ville 2**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte l'ouverture d'un budget annexe pour l'opération citée ci-dessus,
- 2) Précise que ce budget sera assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA),
- 3) Dit que l'ensemble des crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sera prévu au budget annexe 2021 ouvert à cet effet.

❖ **Finances – Commande publique – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 9 mars et le 8 avril 2021**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 20 avril 2021**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 20 avril 2021.



- ❖ **Achat de formations en santé, sécurité du travail – Constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Ballan-Miré, Berthenay, Chambray-lès-Tours, Chanceaux-sur-Choisille, Druye, Fondettes, Joué-lès-Tours, La Riche, Luynes, Notre Dame d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Avertin, Saint-Etienne de Chigny, Saint-Genoux, Saint-Pierre-des-Corps, Tours, le CCAS de Tours, le Syndicat des mobilités de Touraine, le Conseil Départemental 37 et Tours Métropole Val de Loire – Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes – Désignation du coordonnateur de ce groupement – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de la convention**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1414-3-II,

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-7 du code de la commande publique,

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-7 du code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Ballan-Miré, Berthenay, Chambray-lès-Tours, Chanceaux-sur-Choisille, Druye, Fondettes, Joué les Tours, La Riche, Luynes, Notre Dame d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Avertin, Saint-Etienne de Chigny, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, Tours, le CCAS de Tours, le Syndicat des mobilités de Touraine, le Conseil Départemental 37 et Tours Métropole Val de Loire concernant l'achat de formations en santé, sécurité et travail,
- 2) Accepte que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commandes,
- 3) Approuve la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe en annexe,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

- ❖ **Sécurité Publique – Convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à la Sécurité Publique à signer ladite convention.

- ❖ **Intercommunalité – Compte rendu de la réunion du conseil métropolitain du jeudi 25 mars 2021**

Madame LEMARIÉ rend compte des points inscrits à l'ordre du jour du conseil métropolitain du jeudi 25 mars 2021 et notamment, l'examen et le vote du budget métropolitain qui s'élève à 471 000 000,00 €, dont 287 000 000,00 € en fonctionnement et 184 000 000,00 € en investissement.

Des autorisations de programmes ont été votées pour un montant de 510 000 000,00 € pour les cinq années à venir.



Pour 2021, une somme de 14 000 000,00 € est allouée à la deuxième ligne du tramway. **Madame LEMARIÉ** précise que la maîtrise d'ouvrage sera bientôt choisie. Pour mener à bien ce projet, 19 postes ont été créés. En principe, cette deuxième ligne de tramway devrait être mise en service en 2025. Pour ce faire, le réaménagement de la place Jean Jaurès est à l'étude.

❖ **Commission Communale des Impôts Directs – Compte rendu de la commission communale des impôts directs du mercredi 17 mars 2021**

Monsieur Benjamin GIRARD signale que cette réunion s'est bien passée. Un tour de table a été effectué, l'idée étant de rappeler les fonctions de cette commission. Ensuite ont été passés en revue les différents dossiers afin de mettre à jour les données fiscales des propriétés bâties en fonction des nomenclatures.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Intercommunalité, Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique et Systèmes d'Information du jeudi 8 avril 2021**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**ANIMATION – VIE SOCIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - CULTURE –
RELATIONS INTERNATIONALES - COMMUNICATION**

Rapporteur : Madame Valérie JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales

❖ **Vie Sociale – Convention de gestion entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Adopte la convention de gestion entre la Ville de Saint Cyr sur Loire et le Centre Communal d'Action Sociale,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à la signer.

❖ **Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 12 avril 2021**

Madame JABOT signale que 47 personnes inscrites sur une liste de personnes prioritaires ont reçu leur 2 injections dans le cadre de la campagne nationale de vaccination.

Elle précise qu'un recrutement a été effectué en remplacement d'un agent. Elle précise que cette personne recrutée aura également en charge les logements.

Madame JABOT ajoute que les conférences de l'Université Temps Libre sont programmées sur le site de la ville.



❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale, Associative et Sportive – Culture – Relations Internationales - Communication du mardi 6 avril 2021**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

JEUNESSE – ENSEIGNEMENT – LOISIRS – PETITE ENFANCE

**Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Sixième Adjointe déléguée à l'Enseignement et à la Vie Educative
Madame GUIRAUD, Huitième Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances**

❖ **Plan de relance de l'Etat – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires de la ville – Demande de subvention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend connaissance des termes et conditions de cet appel à projets et sollicite l'attribution d'une subvention destinée à financer ces acquisitions,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à l'Enseignement à signer tous les documents s'y rapportant.

❖ **Petite Enfance – Association CISPEO Petite Enfance – Convention pour le dispositif « Bout'chou service » au titre de l'année 2021**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Jeunesse - Enseignement – Loisirs – Petite Enfance du mercredi 7 avril 2021**

Madame BAILLERAU signale que 37 enfants ont été accueillis pour la première semaine de confinement, du 6 au 9 avril 2021, dans les écoles maternelles Charles Perrault et Roland Engerand, dont les parents font partie du personnel prioritaire.

Elle ajoute que pour la semaine suivante, pendant laquelle est assuré un service minimum d'accueil pour l'ALSH une vingtaine d'enfants ont été accueillis, ce qui fait 26 enfants accueillis tous les jours sur ces deux semaines. Cela représente 2,5 % de l'effectif global.

Madame BAILLERAU tient également à remercier le travail remarquable des animateurs et animatrices, très mobilisés, ainsi que le personnel chargé de l'entretien des locaux.



**URBANISME – PROJETS URBAINS - AMÉNAGEMENT URBAIN –
COMMERCE - ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES**

Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Septième Adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Aménagement Urbain et au Commerce
Monsieur GIRARD, Troisième Adjoint, Président de la Commission d'Appel d'Offres,
Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint délégué à l'Environnement, à l'Embellissement de la Ville et aux Moyens Techniques

- ❖ **Cession Foncière - ZAC Charles De Gaulle – Cession du lot n° 4 cadastré section BP n° 739, sis 4 allée Charles Spiessert au profit de Monsieur DIENG et Madame BALL – Abrogation de la délibération du 21 septembre 2020**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Abroge la délibération municipale en date du 21 septembre 2020, exécutoire le 22 septembre 2020, qui avait autorisé la cession par la Commune du lot n° 4 cadastré section BP numéro 739, sis 4 Allée Charles Spiessert, d'une surface de 1.178 m² au profit de Monsieur DIENG et Madame BALL

- ❖ **ZAC Ménardièrre-Lande-Pinauderie :**

A – Grille tarifaire pour les cessions de lots libres sur la tranche 2

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la grille tarifaire pour les cessions des lots libres sur la deuxième tranche de la ZAC Ménardièrre-Lande-Pinauderie.

B – Travaux d'aménagement – Tranche 2 – Appel d'offres ouvert – Modifications en cours d'exécution à différents lots – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications en cours d'exécution

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à conclure et à signer les modifications en cours d'exécution pour le lot n° 4 – éclairage public et le lot n° 5 - espaces verts - clôture et mobilier urbain

C – Réalisation aire de jeux et structures d'ombrage – Tranche 2 – Dialogue compétitif – Modification en cours d'exécution au lot 2 – réalisation de structures d'ombrage

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à conclure et à signer la modification en cours d'exécution au lot n° 2 – structures d'ombrage.

❖ **ZAC de la Roujolle – Acquisition foncière – Acquisition de la parcelle bâtie – Lieudit la Croix de Pierre cadastrée AL n° 11 (493 m²) appartenant aux consorts DESHAYES**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir, libre d'occupation, auprès des consorts DESHAYES, la parcelle non-bâtie cadastrée AL n°11 (493m²), située au lieudit la Croix de Pierre, incluse dans la ZAC de la Roujolle,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 11.832 euros, en ce compris l'indemnité d'éviction éventuellement due au fermier,
- 3) Désigne la SCP BERTRAND-GRANDON, Notaires à Saint-Cyr-sur-Loire, pour la demande de pièces nécessaires audit acte et notamment procéder à la purge éventuelle de tout droit de préemption, et pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.

❖ **ZAC Croix de Pierre – Acquisition d'un bien sans maître – Acquisition d'une parcelle cadastrée section BV numéro 12 située 375 Boulevard Charles De Gaulle, appartenant à Monsieur et Madame Eugène LEHMANN-TIANO**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de ne pas renoncer à exercer ses droits en vertu de l'article 713 du code civil,
- 2) Approuve l'acquisition de plein droit par la COMMUNE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE, département d'Indre-et-Loire, SAINT CYR SUR LOIRE (Indre-et-Loire), Parc de la Perraudière BP 50139, identifiée sous le numéro SIREN 213702145 de la parcelle, dont la désignation suit :

Ledit immeuble est cadastré :

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
BV	12	375 bd Charles de Gaulle		09	06



Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

- 3) Dit que l'entrée en jouissance aura lieu à compter de la présente délibération, par la prise de possession réelle, le bien étant entièrement libre de location ou occupation,
- 4) Dit que la parcelle d'une plus grande contenance a été acquise par Monsieur Eugène LEHMANN, et Madame Marcelle Louise Paulette TIANO, son épouse,

Nés savoir :

- Le mari à MONDOUBLEAU (Loir-et-Cher), le 26 octobre 1900,
- Et l'épouse à SEMUR (Côte d'Or) le 11 février 1900,

- Pour partie :

Au moyen de l'acquisition qu'ils ont faite des consorts BARRIER, suivant acte de vente reçu par Maître MARTINI, Notaire à FONDETTES (Indre-et-Loire), le 22 février 1941
Moyennant le prix de 500 Francs payé comptant et quittancé audit acte.
Une expédition dudit acte a été publiée au Bureau des Hypothèques alors unique de TOURS, le 22 mars 1941 volume 1753 numéro 33.

- Quant au surplus :

Au moyen de l'acquisition qu'ils ont faite de Madame Blanche Amélie ROLLAND veuve de Monsieur Edouard RENAULT, suivant acte reçu par Maître MAINFRAY notaire à TOURS (Indre-et-Loire) les 10 et 12 mai 1933, Moyennant le prix de 250 Francs payé comptant et quittancé audit acte.
Une expédition dudit acte a été publiée au Bureau des Hypothèques alors unique de TOURS, le 29 mai 1933 volume 1158 numéro 38.

- 5) Dit que Monsieur et Madame Eugène LEHMANN-TIANO sont décédés savoir :
 - Le mari à TOURS (Indre-et-Loire), le 23 septembre 1977,
 - Et l'épouse à TOURS (Indre-et-Loire), le 6 septembre 1973, soit depuis plus de 30 ans, ainsi qu'il résulte de leur acte de décès,
- 6) Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la publication de la présente délibération au Service de la Publicité Foncière de TOURS 1er, selon les modalités des articles 713 du code civil et L. 25 du code du Domaine de l'État,
- 7) Dit que le présent bien est évalué à 1.500 euros, pour la perception de la contribution de sécurité immobilière prévue à l'article 879 du code général des impôts et que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception de taxe de publicité foncière en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.

❖ **Travaux de prestation de fauchage sur différentes ZACS – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de l'accord-cadre**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à conclure et à signer l'accord cadre, sans montant maximum, avec la société ID VERDE de Veigné.



❖ **Cession foncière – 84 rue de la Lande – Cession des parcelles non-bâties cadastrées section AM n° 511p, 512p et 515p au profit de la SCI GLVR1 (M. Gérard RENAULT) ou toute autre société s'y substituant – Modification de la délibération du 12 octobre 2020**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte l'échange sans soulte entre la SCI GLVR1 et la Commune, la parcelle cadastrée section AM n° 555 d'une contenance de 12 m² issue de la parcelle cadastrée section AM numéro 515 appartenant à la SCI GLVR1 contre les parcelles cadastrées section AM numéros 557 (41m²), 560 (160m²) et 562 (11 m²) issues des parcelles cadastrées section AM 511p, 512p et 515p appartenant à la Commune,
- 2) Dit que le reste de la délibération du 12 octobre 2020 demeure sans changement.

❖ **Acquisitions et cessions foncières – Bilan comptable des acquisitions et des cessions opérées sur la commune en 2019 et 2020**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de prendre acte du bilan comptable des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune au cours des années 2019 et 2020,
- 2) Précise que, conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan sera annexé au compte administratif de la commune.

❖ **Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics pour l'exercice 2019**

A – Rapport annuel de concession de distribution publique de gaz

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport annuel sur la concession de distribution publique de gaz sur la Commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour l'exercice 2019.

B - Rapport de la Métropole sur la collecte et l'élimination des déchets

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport de la Métropole sur la collecte et l'élimination des déchets pour l'exercice 2019.

C - Rapport de la Métropole sur la collecte et l'élimination des déchets

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport de la Métropole sur l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2019.

D – Compte rendu de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du lundi 12 avril 2021

Le Conseil Municipal,

- Prendre acte des travaux réalisés en 2019 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la commune.

❖ Développement durable – Recyclage des papiers de bureau – Convention RECYGO avec la Poste – Conclusion d'un nouveau contrat

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention de partenariat avec RECYGO,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux Moyens Techniques à signer la convention de partenariat.

❖ Travaux de désamiantage – Déplombage et de démolitions de bâtiments 2020/2026 – MAPA II – Travaux – Modification en cours d'exécution n° 2 aux différents lots – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications en cours d'exécution

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la passation de ces modifications en cours d'exécution conformément aux montants énoncés ci-dessous et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer ces modifications en cours d'exécution :

Lot 1 - démolition

Retrait des enduits pignon Ouest en attente de l'étude d'aménagement du bâti entraînant une moins-value de 17 271,00 € HT. Des travaux complémentaires doivent être effectués suite à l'instabilité des infrastructures, travaux complémentaires de maçonnerie de confortement. L'ensemble de ces modifications se traduit par une plus-value de 1 529,00 € HT.

Le montant du marché –tranche ferme et optionnelle- qui était de 210 436 € HT se trouve porté, en prenant en compte les avenants 1 et 2, à la somme de 215 835 € HT représentant une augmentation de 2,5%.

Lot 2 - désamiantage-déplombage

Travaux supplémentaires concernant le retrait et traitement des matériaux amiante non identifiés lors de l'établissement du diagnostic entraînant une plus-value d'un montant de 5 500,00 € HT.

Le montant du marché –tranche ferme et optionnelle- qui était de 150 515,75 € HT se trouve porté, en prenant en compte les avenants 1 et 2, à la somme de 162 755,75 € HT représentant une augmentation de 8,13%.



- ❖ **Moyens Techniques – Entretien des bâtiments – Appel d’offres ouvert – Nettoyage supplémentaire dans les bâtiments communaux et gymnases liés à la COVID 19 – Modification en cours d’exécution n° 1 au lot 1 : divers bâtiments et au lot 2 : équipements sportifs – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications en cours d’exécution**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Autorise la passation de ces deux modifications en cours d’exécution avec l’entreprise titulaire de chacun des lots qui se définissent de la façon suivante :

lot 1 – divers bâtiments :

- Ecole de Musique pour un entretien supplémentaire le mercredi et samedi pour un montant forfaitaire mensuel de 430 € HT,
- ARAC pour un entretien complémentaire le mercredi et vendredi avant 9 h30 pour un montant forfaitaire mensuel de 240,31 € HT
- Maison des Associations pour un entretien complémentaire les mardis, jeudis et samedi pour un montant forfaitaire mensuel de 360,42 € HT,
- Salle Noël Marchand pour un entretien complémentaire les mardi, mercredi et jeudi pour un montant forfaitaire mensuel de 240,31 € HT,
- Centre Technique Municipal pour un entretien complémentaire désinfection pour un montant forfaitaire mensuel de 595 ,00 € HT.

Lot 2 - Equipements sportifs, les prestations supplémentaires sont les suivantes :

Passage supplémentaire entre 16h30 et 17h 30	Gymnase Stanichit	Gymnase Engerand	Gymnase Jean Moulin-République	Gymnase Sébastien Barc	Gymnase Ratier	Gymnase Coussan	Tribune Guy Drut	Dojo
LUNDI	X	X	X	X	X	X	X	X
MARDI	X	X	X	X	X	X	X	X
JEUDI	X	X	X	X	X	X	X	X
VENDREDI	X	X	X	X	X	X	X	X

- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué aux Finances à signer ces modifications en cours d’exécution n°2 avec l’entreprise titulaire de chacun des lots.

- ❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme – Projets Urbains - Aménagement Urbain - Commerce – Environnement - Moyens Techniques du lundi 12 avril 2021**

Il n’y a rien de particulier à ajouter.



QUESTIONS DIVERSES

1) Entretien des voiries Saint-Cyr-sur-Loire

Monsieur GILLOT tient à signaler que lors de la prochaine tournée effectuée sur la commune afin de faire le point sur l'état des voiries, seul trois demandes seront à examiner. Il signale que c'est une tendance depuis quelques temps de voir le nombre de réclamations diminuer. Cela semble indiquer que l'entretien des voiries de la ville est satisfaisant.

2) Point sur les commerces

Monsieur GILLOT signale que le parc commercial, boulevard Charles De Gaulle, se remplit progressivement. Beaucoup de demandes d'enseignes sont reçues.

3) Point sur la publicité

Monsieur GILLOT ajoute qu'une réflexion est actuellement menée sur le RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal).

4) Opération « Mes plantes, mon trottoir »

Monsieur VRAIN signale que le service Parcs et Jardins a lancé son opération « Mes plantes, mon trottoir ». C'est une opération qui va permettre à tous les Saint-Cyriens de fleurir leur trottoir. Toutes les démarches sont indiquées dans la Nouvelle République de ce matin.

5) Elections Régionales et Départementales

En raison de la crise sanitaire, **Monsieur LEBOSSÉ** s'interroge sur le déroulement des prochaines élections et quelles sont les consignes mises en place.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement les dates sont fixées mais sans aucune autre précision pour l'instant. Pour Saint-Cyr-sur-Loire, il est prévu d'utiliser l'ancienne mairie, dont les travaux touchent à leur fin, afin d'avoir une grande salle, mais sans aucune certitude.

Monsieur le Maire répond qu'il est en attente des premières consignes à suivre pour le bon fonctionnement de ces élections.

Le Maire,

Philippe BRIAND